

# Aujourd'hui à Charnècles

## Journées du Patrimoine : un franc succès

Cette année, plus de 100 personnes et 5 classes de notre école, soit 110 élèves, sont venues aux Journées Européennes du Patrimoine de la commune de Charnècles, organisées sur 5 jours.

Chacun et chacune a pu visiter l'exposition de photos patrimoniales et d'objets retraçant l'histoire de notre commune, entendre ou réentendre du patois local et d'autres sons propres à notre village aujourd'hui.

Le samedi et le dimanche, des visites de l'église et du village ont permis de découvrir des lieux ou détails qui témoignent des usages du passé mais aussi du présent. De nombreux échanges sont venus enrichir ces journées animées et commentées par Andrée Budillon.

Nous souhaitons remercier ici, toutes les personnes qui ont, par leur présence, par le prêt d'objets, rendu possible ces journées. Enfin, la municipalité remercie particulièrement Andrée Budillon pour son engagement à transmettre l'histoire de Charnècles et pour sa collaboration avec la mairie.



# CHARNECLES

## MARCHE D'AUTOMNE

**Dimanche 10 Octobre 2021**

9h-18h

Parking de la Mairie

Producteurs locaux

Dégustations, ventes

Animations

Tombola

**VENEZ NOMBREUX  
ENTREE GRATUITE**



**Buvette**



Afin d'aider au financement des projets d'école, le Sou des Ecoles vous propose une vente de ravioles fraîches du Royans (Maison Truchet).



Les commandes peuvent être passées par l'intermédiaire du coupon ci-dessous en le rendant accompagné du règlement dans la boîte aux lettres du Sou (disposée près du portail d'entrée de l'école).

**Date limite de commande** : mardi 12 octobre 2021

**Date de livraison** : le mardi 19 octobre 2021 de 16h30 à 18h00

**COUPON A RETOURNER AU SOU DES ECOLES ACCOMPAGNE DU REGLEMENT**

(par chèque uniquement à l'ordre du Sou des Ecoles de Charnècles)

Ravioles et Sauce	P.U.	Qtés	Total
Présentoir 32 plaques de ravioles (1.920 kg) et présentoir 25 quenelles offert (25*40g)	22 €		
Présentoir 16 plaques de ravioles (0.960kg)	12 €		
Sauce Morille – Pot de 200 gr	4 €		

**Nom / Prénom de la commande :**

**Nom indiqué sur le chèque :**

**Téléphone (portable) :**

## Charnècles Loisirs en Bretagne



Un groupe d'adhérents de Charnècles Loisirs est parti de bon matin pour conquérir la Bretagne sud. Première destination Vannes où nous avons pris position à l'hôtel restaurant afin de nous sustenter et de reprendre des forces avant de passer à « l'attaque ». Nous avons visité Quiberon et les fameux alignements mégalithiques de Carnac. Nous avons poursuivi avec une balade en bateau dans le golfe du Morbihan, la faune la flore spécifique à cette région. Les parcs à huitres. C'est ensuite Belle-Île-en-Mer qui a accueilli les visiteurs pour la journée. Kervilahouen, le village des impressionnistes.

Le grand phare, les aiguilles de Port Coton qui leur ont permis de contempler les rochers immortalisés par Monnet. Poursuite de la visite par le très joli petit port de Sauzon. Il est dit quelque part que c'est l'un des plus beaux de France !

Concarneau, ville close dans ses remparts, puis Guilvinec avec la cité de la pêche. Visite de l'établissement. Retour des chalutiers au port avec leurs chargements de poisson frais, la vente à la criée. La visite se terminera par une dégustation de langoustines. Le 5<sup>ème</sup> jour découverte de la presqu'île de Crozon. La pointe de Pen-Hir à Camaret qui surplombe la mer d'Iroise. C'est ensuite la pointe du Raz la prochaine destination, vraiment naturel et très joli. Le bout du bout de la France.

Le lendemain retour sur Charnècles. Pas eu de pluie durant ce séjour en Bretagne. Une demi-goutte lorsque nous étions à Belle-Île.

C'est une quarantaine d'adhérents qui a participé à ce très beau voyage. Toujours une excellente ambiance. Avec la coopération d'un excellent guide local qui connaît bien sa région, les anecdotes et les coutumes de ce pays.

### Assemblée Générale

Après une année quasiment blanche, c'est avec un immense plaisir que 150 adhérents se sont retrouvés dans la cour de l'école pour assister à l'assemblée générale à l'invitation du président Gilbert Perraud.

Le conseil d'administration a décidé que les adhérents de la saison passée seraient exemptés de la cotisation. Le pass sanitaire est obligatoire pour toutes les activités. Le tiers du conseil d'administration a été renouvelé et une nouvelle personne a été admise en remplacement d'un démissionnaire. Nous avons l'espoir que les activités anciennes vont retrouver leur rythme d'avant. Tous les animateurs sont volontaires pour repartir. Les randonnées, la pétanque, le théâtre, la chorale, le patchwork, l'informatique, les jeux d'échecs.... La chorale a repris avec une nouvelle cheffe de chœur.

Gilles Lançon, adjoint au maire, a apprécié ce fort regroupement des adhérents. Il a assuré le club de son soutien dans une logique d'accompagnement de la vie associative. Il remerciait le Président pour son activité au sein de ce club et l'animation qu'il amène au village.

Toutes les informations sur l'association et les activités sont présentées sur le site : <https://www.charnecles-loisirs.fr>.



### Visite à la Grotte Chauvet de 25 adhérents de la GV

C'est avec enthousiasme qu'un groupe d'adhérents à la GV, plutôt habitué à se retrouver en cours de gym ou sur les chemins de randonnées, est monté dans le bus ce samedi 25 septembre.

Par cette belle journée ensoleillée, les 25 participants ont d'abord visité la grotte Chauvet, premier chef-d'œuvre de l'humanité. Une visite bouleversante de beauté. Après un déjeuner de produits du terroir ardéchois, notre groupe a pu assister à une visite commentée du musée de la lavande à Saint-Remèze.

Après deux reports de cette sortie, dus à la pandémie, ce fut un réel plaisir de pouvoir réaliser ce voyage !



## Trottinettes électriques et sécurité

Les trottinettes électriques, et autres « engins de déplacement personnel motorisé » (EDPM) se multiplient, et un rappel des **règles de sécurité** s'impose.

La circulation **sur les trottoirs est interdite**. Par extension et pour le confort de tous les habitants, nous vous demandons de ne pas circuler sur les voies piétonnes bordant l'espace intergénérationnel (city-park) et le stade.

**L'assurance est obligatoire** pour les utilisateurs des EDP motorisés.

**Sanctions applicables depuis le 25/10/2019 :**

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 35 euros d'amende (2ème classe)
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135 euros d'amende (4ème classe)
- Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 euros d'amende (5ème classe).

**Les nouvelles règles de sécurité en vigueur**  
dès le 25/10/2019

**> Soyez prudent !**  
Pensez à votre sécurité mais aussi à celle des autres.

Séparez-vous de vos casques audio et écouteurs  
N'utilisez pas votre téléphone

**Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour équiper votre engin :**  
- de feux de position avant et arrière  
- de dispositifs rétro-réfléchissants arrière et latéraux (catadioptrés),  
- d'un avertisseur sonore  
- d'un système de freinage

**> Ne transportez pas de passager !**  
Votre engin est destiné à usage exclusivement personnel.

**> Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'il ne gêne pas la circulation des piétons.**

En agglomération ou sur les voies vertes et les pistes cyclables, **le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.**

Portez un vêtement ou un équipement **rétro-réfléchissant**, de nuit ou en journée lorsque la visibilité est insuffisante, et même en agglomération.

**> Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins.**

**25** Pour pouvoir circuler sur la voie publique, **votre engin doit être bridé à 25km/h.\***

\* Les EDPM doivent être bridés à 25km/h pour pouvoir emprunter la voie publique. Si ce n'est pas le cas, **les propriétaires de ces véhicules doivent les faire régler à 25km/h. Ils sont invités à se renseigner sur la possibilité de les faire régler auprès de leur revendeur ou constructeur.**



## Conseil de développement

Le Conseil de Développement du Pays Voironnais recherche 40 membres bénévoles et lance un appel à candidature.

Cette instance du Pays Voironnais contribue à créer un dialogue entre acteurs divers : élus, techniciens, citoyens, sur des questions d'intérêt commun. Les débats s'organisent à l'écart des confrontations partisans

et dépassent la défense d'intérêts individuels ou sectoriels. Ils s'articulent autour de groupes de réflexion, de comités d'animation et d'assemblées plénières.

Les expressions individuelles, collectives sont soumises par des personnes qui ont des choses à dire parce qu'elles contribuent au quotidien dans toutes les dimensions de la vie. Est membre du Conseil de Développement quiconque à une contribution à faire au bien commun.

Les Conseils de Développement sont attachés à une éthique du débat et de la discussion, respectueuse de l'autre, afin d'éviter des oppositions frontales. La critique doit être constructive et basée sur un avis argumenté. Les résultats sont transmis aux élus sous forme d'avis ou d'auto-saisine.

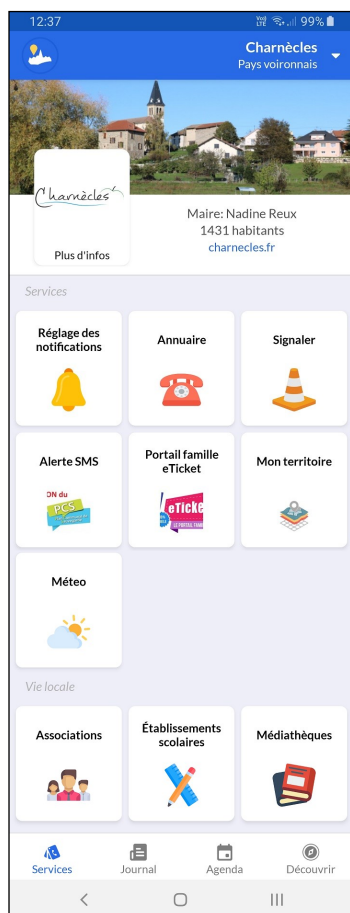
**Une réflexion générale basée sur le principe du désaccord fécond :**

**Il ne s'agit pas d'écraser les différences de point de vue mais de construire une richesse issue de cette diversité**

Faites vous connaître auprès du secrétariat de maire si vous souhaitez rejoindre le Conseil de Développement.

## Aujourd'hui sur le web

Petite entorse ce mois-ci, plutôt qu'une rubrique du site nous allons vous présenter un peu plus en détail l'application mobile Intramuros. Et pour commencer le bandeau en bas de l'écran vous permettant d'accéder aux diverses rubriques.

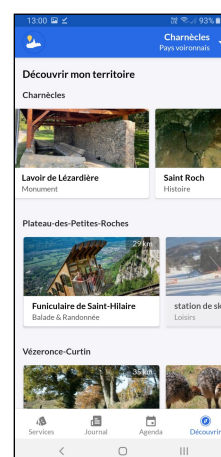
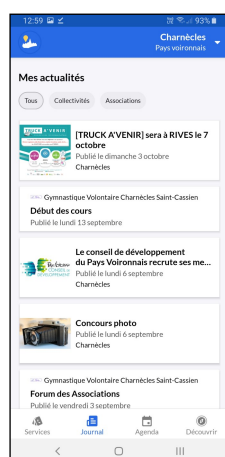


L'onglet « **Services** » vous donne accès aux coordonnées de la mairie, au service de signalement (éclairage public en panne, voirie, ...), à la météo, à la présentation des associations, au menu de la cantine scolaire, aux informations de la médiathèque, et bien d'autres choses encore, que nous vous présenterons plus en détail dans les prochains numéros.

L'onglet « **Journal** » vous présente les actualités de la commune et des associations.

L'onglet « **Agenda** » vous permet de ne rien rater des événements locaux.

L'onglet « **Découvrir** » vous donne accès à des photos et explications sur le patrimoine de notre village. Il sera régulièrement enrichi.



Pour télécharger l'application, rendez vous sur votre store, ou scannez directement ce code :



## L'équipe de gestion administrative se renforce

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Nathalie DA SILVA qui a rejoint le 20 septembre l'équipe du personnel municipal. Ses attributions principales sont l'urbanisme et la vie associative.



### Agenda

- **10 octobre** : Marché d'automne
- **11 novembre** : Cérémonie d'hommage aux morts pour la France
- **04 décembre** : Chansons Buissonnières (concert)
- **05 décembre** : Téléthon (avec l'école de musique de Moirans)

### Contacts

- **Accueil mairie** : 04.76.91.07.29 - accueil@ville-charnecles.fr
- **Service périscolaire** : scolaire@ville-charnecles.fr
- **Urbanisme** : urbanisme@ville-charnecles.fr
- **CCAS** : ccas@ville-charnecles.fr

### Horaires d'ouverture au public de la mairie (en orange, accueil téléphonique uniquement)

**Lundi, mardi, mercredi et jeudi** : 9h - 12h  
**Lundi** : 15h30 - 17h30  
**Jeudi** : 15h30 - 17h30  
**Vendredi** : 13h30 - 16h